ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

motos

Question écrite n° 34947

Texte de la question

M. Michel Terrot demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer la nature des mesures prises par la gendarmerie nationale afin d'assurer la sécurité des motards sur les autoroutes françaises à l'occasion du récent Bol d'Or.

Texte de la réponse

A l'occasion du Bol d'Or qui s'est déroulé les 11 et 12 septembre 1999, et pour la dernière fois sur le circuit du Castellet (Var), la gendarmerie nationale a mis en oeuvre des mesures spécifiques afin d'assurer la sécurité des motocyclistes se rendant à cette manifestation de renommée internationale. Cette action s'est traduite par la mise en place d'un dispositif renforcé sur tous les principaux axes conduisant au circuit (routes nationales et autoroutes), de services de sécurisation routière composés de patrouilles motorisées dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, et de postes de contrôle de l'alcoolémie à proximité du circuit. Par ailleurs, la gendarmerie nationale a participé activement à l'opération « Calmos », qui consiste à installer des espaces d'accueil sur les grands itinéraires, offrant ainsi aux motards confort et sécurité. Elle était notamment présente dans les relais d'autoroute d'Aubagne et de Lançon de Provence. Cette opération de sécurité routière a été conduite, pour la neuvième année consécutive, dans le cadre d'une convention entre la direction de la sécurité et de la circulation routières et la fédération des motards en colère, associant étroitement les sociétés d'autoroute et la gendarmerie. Pendant les jours sensibles, les circonscriptions de gendarmerie de Marseille et de Lyon ont engagé 366 véhicules et déployé 667 militaires. Les unités territoriales ont en outre bénéficié du renfort de quatorze escadrons de gendarmerie mobile, placés sous réquisition préfectorale, pour assurer la sécurité des spectateurs tant sur les lieux de l'épreuve que sur les itinéraires d'accès.

Données clés

Auteur : M. Michel Terrot
Circonscription : Rhône (12e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34947
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5444
Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6699